

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-UNIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 24 mars 2005, à 10 h 15

Président: M. Joseph AYALOGU (Nigéria)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 981^e séance de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter une cordiale bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Khan, qui prend les fonctions de représentant du Pakistan à la Conférence du désarmement. Je saisis cette occasion pour l'assurer de notre coopération et de notre soutien dans ses nouvelles fonctions.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, l'Ambassadeur du Pakistan, M. Khan, qui fera une déclaration générale, et l'Ambassadeur d'Algérie, M. Jazaïry, qui fera une intervention sur la question.

Toutefois, avant de leur donner la parole, j'aimerais formuler quelques observations liminaires alors que le Nigéria accède à la présidence de la Conférence du désarmement.

J'aimerais vous faire part de mon point de vue sur la tâche qui attend la Conférence au cours de la présidence nigériane. Auparavant, je tiens à rendre spécialement hommage à ceux qui m'ont précédé à ce poste cette année, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Chris Sanders, et l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Tim Caughley, pour la manière excellente dont ils ont conduit les affaires de la Conférence. Leur enthousiasme, leur allant et leur diligence m'ont beaucoup inspiré. Ils se sont efforcés tous les deux de garder le lien avec les présidents successifs, initiative qui n'a pas seulement aidé énormément à ce que la transition se passe bien, mais a contribué aussi au maintien de l'impulsion donnée par l'Ambassadeur Sanders au début de la présente session. J'entends prolonger cet acquis et m'en inspirer dans l'espoir de faire avancer les choses. À l'instar de mes prédécesseurs, je tiendrai mon successeur, l'Ambassadeur de Norvège, ainsi que d'autres personnes, informés de l'évolution de la situation.

J'estime que les difficultés auxquelles la Conférence doit faire face à l'heure actuelle nous imposent de mener une réflexion sérieuse et de revoir nos positions si nous souhaitons accomplir quelque progrès. Les réalités et les défis de notre monde vont nécessiter des solutions multilatérales. Notre sécurité collective ne pourra donc être réalisée que lorsque nous tous, que la communauté internationale a chargés de négocier des accords de désarmement, adopterons un esprit de compromis. C'est la seule manière de parvenir à la convergence nécessaire pour reprendre les travaux et rassurer la communauté internationale sur l'autorité de cet organe.

Je suis convaincu que des progrès sont possibles, si nous le voulons tous. Mon intention est donc d'explorer toutes les options possibles en poursuivant les consultations avec les coordonnateurs de groupe et, chaque fois que nécessaire, avec les délégations individuellement, au sujet du document de réflexion. À cet égard, j'ai besoin de votre coopération et de votre soutien.

Le document de réflexion, que je considère personnellement comme une évolution de la proposition des cinq Ambassadeurs, est une bonne initiative qui n'a malheureusement pas reçu le soutien nécessaire de tous afin que le débat puisse avancer dans cette voie. À ce qu'il semble, beaucoup d'entre vous s'y sont intéressés et l'ont acceptée. D'autres, en revanche, n'y ont vu aucun intérêt, d'autres encore en ont pris bonne note mais n'ont pas été plus loin. Je veux bien admettre que, le temps aidant, il sera peut-être possible de trouver de nouveaux compromis sur le document de réflexion, en l'état ou modifié. Le problème est de savoir combien de temps nous

(Le Président)

pouvons attendre. Ces options n'apparaîtront et ne pourront être exploitées que si les délégations se montrent ouvertes, acceptent de formuler leurs positions et avancent d'autres propositions susceptibles de faciliter un consensus.

Ainsi, tout en encourageant les délégations à prendre position sur le document de réflexion, si, après deux semaines, le document ne semble pas recueillir un large soutien, il est dans mon intention de concentrer les travaux sur la proposition des cinq Ambassadeurs, puisque, depuis qu'elle a été avancée, les délégations ont indiqué dans leur majorité qu'elles étaient disposées à accepter un programme de travail fondé sur cette proposition. À ce titre, j'envisage d'explorer les pistes possibles pour convenir d'un programme de travail sur cette base, sans abandonner pour autant la piste tracée par le document de réflexion. Cette approche multidimensionnelle comporte certes des contraintes, mais parce qu'il y a des similitudes entre les deux documents, j'entrevois la possibilité que nous puissions, en définitive, identifier clairement les points de divergence entre les deux documents et nous y arrêter, pour ensuite concentrer nos efforts, notamment dans le cadre de consultations, sur la recherche d'un terrain d'entente au sujet du programme de travail. Je prévois donc de rencontrer le moment venu les coordonnateurs pour avoir la réponse de leurs groupes aux questions suivantes: quelles objections votre groupe voit-il à ouvrir des discussions au sujet de la proposition des cinq Ambassadeurs? Quelles sont les modifications éventuelles de celle-ci que souhaite votre groupe, ou quelles concessions est-il disposé à faire à son sujet afin d'aider les discussions?

La souplesse et l'esprit de compromis qui seraient manifestés dans ces réponses pourraient nous offrir la possibilité de conjurer le mauvais sort qui pèse sur l'adoption d'un programme de travail. Dans les réponses qu'ils formuleront, j'invite donc instamment les groupes et les délégations à considérer les problèmes de manière globale et équilibrée pour répondre aux menaces et défis auxquels le monde doit faire face. J'en appelle à l'esprit de compromis pour ces réponses. J'ai conscience que le problème est politique, mais j'espère que l'élan suscité par le débat de haut niveau tenu cette année nous aidera à avancer dans la voie de la sécurité collective et de la paix.

Mon mandat de président se trouve coïncider avec la période de la Conférence d'examen du TNP. Il est communément admis que certaines synergies relient les deux processus, c'est-à-dire celui de la Conférence du désarmement et celui de la Conférence d'examen du TNP. Les résultats enregistrés par l'une peuvent influencer positivement sur ceux qu'enregistre l'autre. Il aurait été préférable que la Conférence du désarmement connaisse dès maintenant un changement positif pour que ce succès puisse éventuellement stimuler le processus du TNP. Mais peut-être le temps est-il trop court pour s'attendre à pareille évolution des positions défendues année après année par les différentes délégations. Je pense néanmoins que les résultats obtenus à la Conférence d'examen du TNP devraient, à bien des égards, dynamiser la Conférence du désarmement ou jouer un rôle de catalyseur dans ses travaux.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je ne monopoliserai pas trop longtemps la parole mais je parlerai sans doute plus de 10 minutes, je préfère vous le dire!

(M. Khan, Pakistan)

Je vous remercie pour vos aimables paroles de bienvenue. Je vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous savons pouvoir compter sur vous pour conduire avec compétence les travaux de l'instance. Nous savons également gré de leurs efforts à vos éminents prédécesseurs, les Ambassadeurs Chris Sanders et Tim Caughley.

Je m'exprime aujourd'hui pour la première fois devant la Conférence. Je vous remercie, Monsieur le Président, de même que les membres de la Conférence, de m'en donner la possibilité. C'est véritablement pour moi un honneur. Je me réjouis à la perspective de notre travail commun et de ce que l'expérience et la compétence des mes collègues pourront m'apporter. J'ai eu plaisir à rencontrer le Secrétaire général, M. Sergei Ordzhonikidze, et son adjoint M. Enrique Román-Morey. Merci pour votre soutien au moment où je prends mes nouvelles fonctions.

La Conférence du désarmement est une instance multilatérale fondamentale pour toutes les questions qui ont trait aux armes les plus dangereuses de la planète, notamment les armes nucléaires, ainsi que pour la réduction et la limitation des armements. Plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales se font jour, mais, juridiquement et politiquement, elles ne sauraient remettre en cause le mandat de la Conférence, instance unique de négociation sur le désarmement.

Le fait est que, en dépit de son importance, la Conférence se trouve à l'heure actuelle dans un état que l'on pourrait qualifier de torpeur. Dans la période récente, toutes sortes de tentatives novatrices ont été faites pour relancer la Conférence, mais sans succès.

M^{me} Laila Freivalds, Ministre suédoise des affaires étrangères, a fait observer à juste titre que cet échec est «politique» et non «diplomatique». Afin de trouver le bon remède, il nous faut corriger la prescription. Si l'impasse est délibérée, et non fortuite, les formules les plus novatrices ne permettront pas d'en sortir, tant il est vrai que la dynamique de cette Conférence est influencée par le changement de paradigme de la politique internationale.

Pour sa part, comme toujours, le Pakistan soutient cet important organe. La Conférence du désarmement devrait poursuivre résolument ses objectifs dans le cadre d'un programme global et équilibré. Le Pakistan s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 21 par l'Ambassadrice d'Égypte, M^{me} Naéla Gabr, le 15 mars 2005.

Les négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, quel que soit le moment où elles débiteront, devront porter sur les stocks existants et sur un mécanisme de vérification efficace. Nous devrions nous attacher à empêcher une militarisation de l'espace. Conformément aux engagements donnés par les États dotés d'armes nucléaires en application de l'article VI du TNP lors de la dernière Conférence d'examen du TNP, un programme réaliste de désarmement nucléaire doit être mis en route. Jusqu'à ce que les objectifs de désarmement nucléaire soient atteints, des garanties de sécurité en faveur des États non dotés d'armes nucléaires permettront de réduire les incitations à la prolifération de ces armes.

La Conférence du désarmement devrait se donner les moyens d'aborder la question des missiles dans tous ses aspects. Elle devrait aussi prévoir dans son programme de travail la limitation des armes classiques aux échelons régional et sous-régional.

(M. Khan, Pakistan)

Un examen global des moyens de répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité internationale ne devrait pas être considéré comme étant susceptible d'établir des couplages artificiels. Le respect universel a besoin de légitimité et d'un large soutien du public comme des parties prenantes.

Permettez-moi maintenant d'exposer le point de vue du Pakistan sur les questions de paix et de sécurité ainsi que celles de la non-prolifération et du désarmement en ce qu'elles concernent notre pays, notre région – l'Asie du Sud – et les régions voisines.

J'évoquerai quatre cercles concentriques, à savoir la raison d'être et la justification de notre capacité nucléaire; notre structure de commandement et de contrôle, la sûreté et la sécurité, et notre conception d'un régime de modération stratégique.

Les principes fondamentaux de notre programme nucléaire sont la modération et la responsabilité. Notre quête de la capacité nucléaire était motivée par une préoccupation de sécurité et non de prestige. Nous ne sommes pas les premiers à procéder à des essais. Nous n'ambitionnons pas de devenir une grande puissance.

Notre principal objectif, en nous dotant d'une capacité nucléaire, a été la dissuasion de toute forme d'agression extérieure qui pourrait menacer notre sécurité nationale. À cette fin, nous avons adopté la solution de maintenir une dissuasion nucléaire minimum et néanmoins suffisante pour être efficace, avec des vecteurs adaptables et en nombre suffisant. Dans le même temps, nous maintiendrions une force militaire classique appropriée. Nous estimons qu'une course illimitée aux armements en Asie du Sud serait contre-productive et comporterait de graves dangers. Le Pakistan ne transférera pas d'armes nucléaires ni de matières ou de technologies liées à l'armement à quelque entité étrangère ou État que ce soit.

En 1998, le Pakistan est passé d'une capacité nucléaire secrète à une capacité nucléaire déclarée. Ce faisant, nous n'avons enfreint aucune loi, mais simplement pris des dispositions pour faire face à la situation en matière de sécurité régionale. Après 1998, nous avons rapidement mis en place un ensemble de mesures. Permettez-moi d'en décrire quelques-unes.

En février 2000, notre gouvernement a établi une autorité nationale de commandement investie du mandat et du pouvoir de surveiller et de gérer les moyens stratégiques et le programme nucléaire du Pakistan. Toutes les installations nucléaires essentielles ont été placées sous le contrôle unifié de cette autorité, qui dispose d'une forte interface civil-militaire. L'Autorité exerce un contrôle sur l'emploi et le développement de toutes les forces stratégiques et sur tous les organismes stratégiques. Cet organe est présidé au sommet par le Président du Pakistan, et le Premier Ministre en est le Vice-Président.

Un système fiable de commandement et de contrôle a été mis en place, avec l'appui d'un réseau perfectionné de transmissions, d'ordinateurs, d'information, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

La sûreté et la sécurité de nos moyens stratégiques sont notre plus haute priorité. Les contrôles et protections ont été rationalisés et renforcés pour écarter les risques de dissémination illicite des technologies, de lancement accidentel ou de déploiement non autorisé.

(M. Khan, Pakistan)

Une surveillance rigoureuse est exercée. Une série de garde-fous a été incorporée dans le système, comprenant un contrôle institutionnel global des matières fissiles et des technologies sensibles.

Nous avons adopté et appliqué des lois afin de renforcer les contrôles à l'exportation. Nous sommes parties tant à la Convention sur les armes biologiques qu'à la Convention sur les armes chimiques. Pour satisfaire aux obligations de la Convention sur les armes chimiques, nous avons promulgué une ordonnance en 2000. En septembre 2004, nous avons adopté une loi sur le contrôle des exportations très complète qui traite des armes nucléaires et biologiques. Cette loi durcit les contrôles touchant l'exportation, la réexportation, le transbordement et le transit des marchandises, des technologies et du matériel sensibles.

En 2003, des révélations troublantes ont appelé l'attention sur les activités d'un marché noir international du nucléaire, qui étend ses ramifications dans près de 25 pays. Nous avons réagi rapidement et résolument pour enquêter sur le réseau de prolifération illicite et l'avons démantelé. Ce réseau, pour ce qui concerne le Pakistan, a été définitivement neutralisé. Nous avons mené ces enquêtes dans notre propre intérêt, mais coopérons avec l'AIEA et la communauté internationale.

Une conjonction d'instabilité et d'armes nucléaires peut être fatale. Les conflits en cours et ceux qui couvent sont une menace pour la paix et créent des risques que les armes nucléaires ne soient utilisées dans les régions qui les possèdent.

La diplomatie mondiale doit s'attacher à régler les conflits qui existent de longue date. Dans son rapport, le Groupe de personnalités de haut niveau donne une appréciation mesurée du problème, estimant que ces conflits «s'éternisent et sont à l'origine de nouvelles menaces qui nous guettent». «Nous pensons surtout», dit le Groupe, «à la Palestine, au Cachemire et à la péninsule coréenne».

Au cours de la période de notre histoire qui s'est ouverte après 1998, nous avons accéléré la quête que nous menions pour régler les conflits et assurer la paix en Asie du Sud. Notre conception d'un régime de modération stratégique en Asie du Sud repose sur trois éléments – un dialogue soutenu et axé sur les résultats pour résoudre le problème du Jammu-et-Cachemire et d'autres différends avec l'Inde, la modération nucléaire, et l'équilibre des forces classiques.

Depuis janvier 2004, au lendemain d'un accord historique entre le Président Musharraf et l'ancien Premier Ministre Vajpayee, entériné ensuite par le successeur de ce dernier au poste de premier ministre, M. Manmohan Singh, nous menons avec l'Inde un processus concerté de renforcement de la confiance et de dialogue composite. Notre objectif est de parvenir à un règlement avantageux pour tous, juste et durable, du problème du Cachemire. Le dialogue suit une évolution cyclique, avec des hauts et des bas, et nous espérons que ce seront les points hauts qui détermineront l'engagement qui se noue actuellement entre les deux pays.

On a pu observer un certain progrès dans le domaine des mesures de confiance liées au nucléaire. Dans une déclaration commune publiée le 20 juin 2004 à Delhi, le Pakistan et l'Inde ont reconnu que leurs capacités nucléaires respectives, fondées sur leurs impératifs de sécurité, constituaient un facteur de stabilité. Les deux pays se sont engagés à œuvrer à la réalisation de

(M. Khan, Pakistan)

l'objectif d'une stabilité stratégique. Le Pakistan et l'Inde ont également décidé d'agir dans deux autres domaines, à savoir les mesures de réduction du risque nucléaire, parmi lesquelles figurent la mise à niveau ou la création de lignes de communication directes et l'élaboration d'un accord sur la notification préalable des essais en vol de missiles, sur la base d'arrangements informels qui existent depuis 1999. Nous espérons que cet accord commencera à prendre forme au cours du deuxième trimestre de cette année.

Dans le cadre du régime de modération stratégique, au fil des ans, nous avons également formulé les propositions suivantes: renoncer à tenir les armes nucléaires en état de préparation au combat, renoncer à tout déploiement opérationnel de missiles nucléaires balistiques et renoncer à l'acquisition et au déploiement de systèmes de défense antimissile balistique.

L'équilibre des forces classiques entre le Pakistan et l'Inde est essentiel pour la stabilité en Asie du Sud, car il permettra d'empêcher le recours à la force, qui peut dégénérer de manière imprévisible. En décembre dernier, nous avons procédé à un tour préliminaire de pourparlers avec l'Inde au sujet de mesures de confiance concernant les forces classiques.

Notre vision pour l'Asie de Sud est ancrée dans une architecture de sécurité fondée sur la diplomatie préventive, le renforcement de la confiance et le règlement des conflits.

Au cours des dernières années, une «solution à trois États» a parfois été évoquée. L'an dernier, lors de sa visite au Pakistan, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Jack Straw, a déclaré que les trois États dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération doivent être sortis du «royaume des ombres». Le Directeur général de l'AIEA a également exprimé le souhait de voir les trois États nucléaires qui ne sont pas parties au TNP participer aux pourparlers futurs sur la non-prolifération et le désarmement.

Le fait est que le Pakistan n'est pas dans le «royaume des ombres». Nous sommes un État détenteur de l'arme nucléaire déclaré. Les réalités de terrain doivent être respectées. L'expression «sortir du royaume des ombres» comporte toutefois une autre connotation. Les sanctions résiduelles et les restrictions intangibles doivent être levées. Les besoins technologiques légitimes du Pakistan doivent être reconnus.

Nous remplissons les conditions voulues pour cela. Nous nous acquittons de nos engagements en matière de non-prolifération, bien que notre pays ne soit pas partie au TNP. Nous observons un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires. Nous avons élaboré et mis en œuvre des lois de contrôle des exportations; nous investissons massivement dans la sûreté et la sécurité de nos moyens et matières stratégiques; nous sommes disposés à participer à des négociations sur les matières fissiles conformément au mandat Shannon. Le Pakistan est également disposé à entreprendre une coopération mutuellement bénéfique avec le Groupe des fournisseurs nucléaires. Enfin et surtout, nous déployons des efforts vigoureux pour régler les problèmes en suspens avec l'Inde, notamment la question du Cachemire.

Le paysage de la sécurité internationale est en constante évolution. Plusieurs nouvelles initiatives sont sur pied. Des propositions ont été faites en vue de réorganiser l'architecture du désarmement. Des initiatives ont été prises concernant la sécurité en matière de prolifération et la sécurité maritime. Parallèlement, au sein de l'AIEA, un groupe d'experts indépendants a

(M. Khan, Pakistan)

examiné la question du cycle du combustible nucléaire. Ces évolutions posent à la Conférence du désarmement un défi sur le plan de la réflexion et de l'articulation d'un nouveau compromis.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pakistan pour sa déclaration et pour ses paroles aimables à mon endroit. Je donne à présent la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Idriss Jazaïry.

M. JAZAÏRY (Algérie) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre conférence. Soyez assuré que nous sommes disposés à collaborer avec vous et à vous soutenir pleinement dans l'accomplissement de votre tâche, compte tenu des circonstances difficiles que notre conférence traverse actuellement. Nous sommes entièrement convaincus que votre expérience et votre compétence vous permettront de mener à bien votre tâche avec tout le succès souhaité.

Nous aimerions remercier votre prédécesseur, M. Caughley, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, pour les efforts qu'il a déployés pendant sa présidence.

Permettez-moi aujourd'hui d'évoquer une question concernant laquelle aucun progrès n'a été fait depuis de nombreuses années – je veux parler du programme de travail de la Conférence. Je m'inspirerai pour cela des idées et des initiatives qui nous ont été présentées au cours de la présente session. Je ne m'étendrai pas sur le sujet. Ma délégation a déjà pris la parole devant la Conférence pour exposer sa position sur les sujets en discussion.

Malheureusement, un tiers du temps qui nous est alloué cette année a déjà passé sans que le moindre progrès ait été fait à propos du programme de travail. Pendant cette période, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Chris Sanders, nous a présenté un ensemble de propositions officielles visant relancer nos activités. Nous y avons répondu de manière très favorable et lui avons dit que nous étions disposés à les prendre comme base de travail. Comme vous le savez, la proposition en question concernait la nomination de coordonnateurs sur les quatre questions que chacun connaît. Malheureusement, plutôt que de nous aider à parvenir à un consensus, ces idées n'ont fait qu'accroître la distance et les divisions entre les différentes positions. Cette situation est intenable et ne peut pas continuer. La gravité des problèmes auxquels se heurte la communauté internationale exige que nous fassions tous nos efforts pour trouver une formule qui nous aide à sortir de l'impasse actuelle. À cet égard, il serait bon d'en revenir aux propositions qui recueillent le soutien de la majorité des délégations, c'est-à-dire à celles qui sont susceptibles de nous rapprocher d'un consensus.

Je tiens à dire également que nous sommes plus que jamais convaincus que la proposition des cinq Ambassadeurs, publiée sous la cote CD/1693/Rev.1, reste une base objective et équilibrée pour achever un programme de travail qui tienne compte des besoins et priorités en matière de sécurité de toutes les parties. Comme on le sait, cette proposition, qui a été inspirée de nombreuses propositions antérieures, jouit d'un large soutien parmi les délégations ici présentes. Nous savons parfaitement que cette proposition n'est pas une proposition idéale. Il ne s'agit pas d'un texte sacré qui ne peut être modifié. Comme tout produit de l'effort humain, cette proposition peut être étoffée et améliorée, notamment à la lumière de propositions faites par la suite, y compris celles des deux précédents présidents de la Conférence.

(M. Jazaïry, Algérie)

Nous prions donc le Président de la Conférence d'entreprendre, dans l'exercice des pouvoirs que lui confère le Règlement intérieur de la Conférence, des négociations avec toutes les délégations concernant un programme de travail fondé sur la proposition des cinq Ambassadeurs. Nous espérons que les membres feront preuve de souplesse dans les travaux qu'ils mèneront avec lui afin de trouver une solution globale et équilibrée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie pour sa déclaration et pour ses paroles aimables à mon endroit. Je donne à présent la parole au représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Tibor Tóth.

M. TÓTH (Hongrie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je souhaiterais faire une annonce, mais je saisis cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence, vous adresser tous mes vœux de succès et apporter tout mon soutien à vos efforts futurs.

Je souhaiterais rappeler que dans deux jours, le 26 mars, nous célébrerons le trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques, et j'aimerais annoncer la parution, à cette occasion, des fichiers vidéo des réunions tenues par les États parties à la Convention en 2004, c'est-à-dire de la réunion d'experts de juillet et de la réunion des États parties de décembre. Les collègues trouveront le DVD dans leurs casiers. Au cours des deux dernières années nous avons également fait paraître la base de données sur DVD intitulée «base d'information de la Convention sur les armes chimiques». À notre avis, cet outil a été d'un précieux secours pour la préparation des réunions précédentes. Notre but serait de l'actualiser, et nous comptons que les États parties appuieront nos efforts en ce sens en répondant au questionnaire qui leur est adressé de la manière la plus détaillée possible, afin que nous puissions plus tard mettre à la disposition des délégations une base d'information actualisée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Hongrie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Prasad.

M. PRASAD (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous prie d'accepter les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes très heureux de vous voir à la présidence et vous assurons de tout notre soutien. Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur du Pakistan. Il vient précédé d'une excellente réputation et c'est un diplomate connu pour son habileté et ses grandes qualités.

Nos deux pays sont engagés dans un processus de dialogue composite dans le cadre duquel une vaste gamme de questions sont débattues, y compris celle du Jammu-et-Cachemire. Ce dialogue porte également sur des mesures de confiance. Il y a seulement un point évoqué dans la déclaration de l'Ambassadeur du Pakistan qui nécessite une clarification de notre part: l'Inde n'accepte pas le couplage de la modération nucléaire et de l'équilibre des forces classiques. Les besoins de défense et la perception des menaces respectifs de l'Inde et du Pakistan ne sont pas identiques. Ainsi, nous ne sommes pas favorables à l'idée d'un équilibre des forces classiques entre l'Inde et le Pakistan. Nous restons ouverts, bien entendu, à toute suggestion constructive sur les mesures de confiance nucléaires et classiques, que nous entendons examiner bilatéralement dans le cadre de notre dialogue en cours.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration et pour ses aimables paroles à mon endroit.

La liste des orateurs est épuisée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Il ne semble pas que ce soit le cas. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement, qui sera aussi la dernière de la première partie de la session de 2005, se tiendra le jeudi 31 mars 2005 à 10 heures dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 50.
